



**Municipalité  
de  
St-Didace**

# AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par la présente donné que

- lors de sa séance régulière du 11 juin 2018, le conseil a adopté le règlement 299-1-2018;
- l'objet de ce règlement est de modifier le règlement original 299-2015-05, intitulé *Règlement régissant l'accès au lac Maskinongé et ses tributaires et visant à prévenir l'infestation d'espèces exotiques envahissantes* afin d'y inclure des modifications et des ajouts pour quelques définitions : « Résident (utilisateur) », « Droit d'accès », « Domicile » et « Logement »;
- ce règlement est disponible pour consultation au bureau de la municipalité, au 530B rue Principale à Saint-Didace, du lundi au jeudi de 8h30 à 16h00.

Fait et donné à Saint-Didace  
ce 20<sup>ième</sup> jour de juin  
de l'an deux mille dix-huit.

Chantale Dufort  
directrice générale